

RÈGLEMENT NUMÉRO 416-10

**RÈGLEMENT NUMÉRO 416-10 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-08
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT AFIN DE RÉDUIRE LA
LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H DANS LA
ZONE SCOLAIRE ET D'IDENTIFIER LES
TRAVERSES DE PIÉTONS**

Adopté le 5 juillet 2010

Règlement numéro 416-10 modifiant le règlement numéro 389-08 concernant la circulation et le stationnement afin de réduire la limite de vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire et d'identifier les traverses de piétons

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 389-08 concernant la circulation et le stationnement afin de réduire la limite de vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire ainsi que d'identifier les traverses de piétons dans le village;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion numéro 10-06-144 a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Lachance, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le présent règlement portant le numéro 416-10 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe « H » est modifié en ajoutant à la «Rue Girard», les mots suivants : à l'exception du secteur compris entre les numéros civiques 22 à 74.

ARTICLE 3

L'annexe « G » est modifié en ajoutant les mots suivants :

- Rue Girard, entre les numéros civiques 22 à 74.

ARTICLE 4

Le texte de l'annexe « U » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- Rue Girard, prolongeant le côté est de la rue Boulais;
- Rue Girard, prolongeant le côté ouest de la rue Boulais;
- Chemin du Vide, prolongeant le côté nord de la rue Girard.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte,
maire

Jacqueline Houle
directrice générale et
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 7 juin 2010 sous la résolution 10-06-144

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 5 juillet 2010 sous la résolution 10-07-160

ENTRÉE EN VIGUEUR : 3 octobre 2010